

Note de présentation du budget principal 2024 de Meillac

1) Evolution de la population

Année	Nombre d'habitants (INSEE)	Pourcentage d'évolution par an
2024	1978	+ 0,97
2023	1959	+ 0,56
2022	1948	+ 1,94
2021	1911	

La population a augmenté de 3,51 % en quatre ans.

2) Priorités du budget

Les principales opérations d'investissement qui vont débiter en 2024 concernent :

- La construction d'un nouveau cabinet médical en remplacement de l'ancien ;
- L'aménagement du bourg (rue de la Fontaine, place Huet et Peuvrel, allée du Pré du Moulin, allée des Ajoncs, place devant l'église) ;
- La rénovation intérieure de l'église et sa mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

TABLEAU DE SYNTHESE	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement réels (A)	1 346 709	1 447 275	1 506 075
- dont ressources fiscales :	686 417	742 636	785 589
impôts locaux	497 000	526 811	625 859
reversement de fiscalité des group.	0	0	0
autres produits (FNGIR, fds péréq. Ress com.)	57 831	57 358	55 363
autres impôts et taxes	131 586	158 467	104 367
- dont Dotations et participations :	540 377	566 786	572 193
dotation globale de fonctionnement	239 798	242 821	243 776
dotation de solidarité rurale	155 460	170 022	182 524
autres dotations et participations	145 119	153 943	145 893
- dont produits exceptionnels	7 903	8 670	124
- dont autres produits réels	112 011	129 182	148 169
Charges de fonctionnement réelles (B)	888 278	1 011 763	1 051 542
- dont charges de personnel	455 173	498 774	494 823
- dont contingents, participations obligatoires	31 267	39 525	37 459
- dont charges financières	16 540	22 441	19 236
- dont autres charges réelles	385 298	451 023	500 024
achats fournitures, carburant...	135 303	143 376	216 503
entretien, réparation voirie maintenance	51 508	98 119	65 998
autres charges à caractère général	198 487	209 528	217 523

4) **Montant du budget consolidé et des budgets annexes**

Concernant le budget principal, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 516 812 €. Les recettes et dépenses d'investissement s'établissent à 2 125 759 €.

Concernant le budget Assainissement, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'établissent à 325 097 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'établissent à 268 702 €.

Concernant le budget du CCAS, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'établissent à 8 685 €. La section d'investissement correspond à un excédent de 26 221 €.

5) **Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette (capacités d'autofinancement)**

exercice	2021	2022	2023
Capacité d'autofinancement brute (A-B)	458 431	435 512	454 533
Remboursement de l'annuité de la dette (D)	74 066	136 618	134 565
Capacité d'autofinancement nette (A-B-D) (E)	384 365	298 894	319 968

La capacité d'autofinancement est égale au résultat de fonctionnement plus les dépenses d'ordre de fonctionnement moins les recettes d'ordre de fonctionnement.

6) **Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement**

L'encours de la dette (capital restant dû) au 31 décembre 2023 s'élève à 1 345 110 €.

Il faudrait trois années d'excédent de fonctionnement identique à celui réalisé au cours de l'exercice 2023 pour rembourser la totalité du capital de ces emprunts, ce qui constitue un très bon ratio.

	exercice	2021	2022	2023
Capacité dynamique de surendettement	< 5 ans : très bon 5-10 : convenable 10-15 : préoccupant >15 : dangereux	3,58	3,46	2,96

7) **Niveau des taux d'imposition**

Les taux d'imposition sont constants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 37,20 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 40,14 % ;
- Taxe d'habitation = 15,30 %.

8) **Principaux ratios**

Le but de ces ratios est de mesurer l'importance de certaines dépenses sur les produits de fonctionnement.

Le ration « marge d'autofinancement » mesure le poids des charges de fonctionnement + l'annuité de la dette / produits de fonctionnement.

	exercice	2021	2022	2023
Marge d'autofinancement	Seuil d'alerte fixé à 1,00	0,72	0,80	0,79

Le ratio « rigidité des charges structurelles » mesure les frais de personnel + les subventions / produits de fonctionnement.

	exercice	2021	2022	2023
Rigidité des charges structurelles	Seuil d'alerte entre 0,5 et 0,7	0,42	0,47	0,44

Le ratio « surendettement » mesure l'encours de la dette / produits de fonctionnement.

	exercice	2021	2022	2023
Surendettement	Seuil d'alerte à 1,5	1,21	1,03	0,89

Le ratio de surendettement s'améliore nettement d'exercice en exercice. Il est en de même de la capacité d'autofinancement.

Le poids des charges déterminé par les deux premiers ratios est bien inférieur au seuil préconisé.

9) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

a- Effectifs

Exercice	2021	2022	2023
Titulaires et stagiaires	12	12	12
Contractuels	5	4	3

b- Charges de personnel

Exercice	2021	2022	2023
Charges de personnel	455 173	498 774	494 823

Rédactrice : Secrétaire générale